

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

Présentation générale.....	1
1. Rôle.....	2
2. Moyens humains.....	3
3. Moyens financiers.....	6
4. Adhérents.....	8
5. Effectifs.....	11
6. Activités statutaires et bénévolat.....	12
Pôle Milieux.....	13
1. Environnement.....	14
2. Contentieux.....	25
3. Régulation du Grand cormoran.....	28
Pôle Développement.....	29
1. Mise à jour du SDDL.....	30
2. Communication.....	31
3. Halieutisme.....	36
4. Animations.....	41

Liste des figures

<i>Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure ».....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : répartition des charges 2020.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : répartition des produits 2020.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2019-2020.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : répartition des contrôles par l'agent de développement de la Fédération.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 7 : évolution du nombre de procédures.....</i>	<i>27</i>
<i>Figure 8 : nombre de Grands cormorans comptabilisé sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle.....</i>	<i>28</i>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE





La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 20 000 adhérents.

1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes. Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

2. Moyens humains

• Les élus du conseil d'administration

Président : Michel ROY

Trésorier : Didier GAILLARD

1^{er} vice-Président : Jean-Louis GILLET

2^e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN

3^e vice-Président : Bernard KIRCH

Secrétaire : Philippe WEINLAND

Administrateurs : Bernard DIGNIEL, Antoine NAGIEL, Jean-Luc PIERREL, Daniel SINOT, Franck RENARD, Daniel CORCERON, Régis CANEL et Philippe VERDENAL.

L'année 2020 a été marquée par la démission de Marcel DUBAS en date du 10 novembre. Le Conseil d'Administration de la Fédération est organisé autour de quatre pôles de thématiques, gérés par un vice-Président ou le Trésorier et prenant en charge les principales missions fédérales :



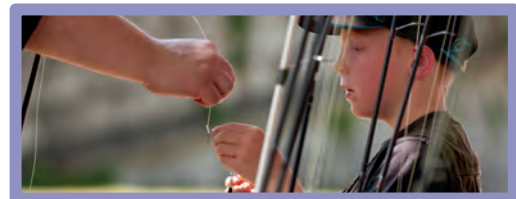
Milieu

Environnement
Pêches électriques
Contentieux
Garderie



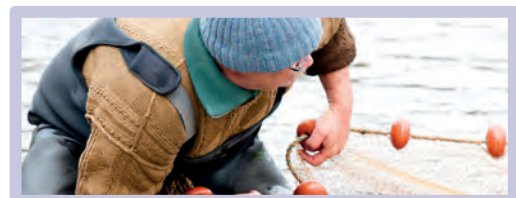
Finances

Budget
Subventions fédérales



Développement

Communication
Animations
Halieutisme



Logistique

Étang de production
Étangs de pêche
Matériel

• Les salariés

La Fédération compte sept salariés permanents.



Éric TAVOSO

Directeur

03 83 56 94 62 - 06 08 05 26 14

e.tavoso@peche-54.fr

Gestion des salariés

Mise en œuvre de la politique définie
par le Conseil d'Administration

Subventions auprès des partenaires



Valérie MARQUIGNY

Assistante administratif et comptable

03 83 56 91 87 - 07 49 91 58 84

v.marquigny@peche-54.fr

Comptabilité

Subventions fédérales

Assurances



Amélie HUMBERT

Chargée de missions

03 83 56 95 - 07 83 78 52 51

a.humbert@peche-54.fr

Études et travaux environnementaux

Pêches électriques



Morgan FOLMER

Agent de développement

03 83 56 91 88 - 06 71 22 54 19

m.folmer@peche-54.fr

Gargerie

Gestion du matériel



Elsa HOKONIQUE

Chargée de missions

03 83 56 94 64 - 06 84 87 59 14

e.hokonique@peche-54.fr

PDPG

Études et travaux environnementaux



Nicolas MEYNARD

Responsable développement

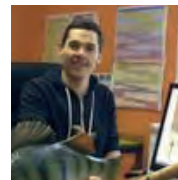
03 83 56 91 89 - 06 84 93 12 80

n.meynard@peche-54.fr

Communication

Animations

Halieutisme



François ROUILLON

Chargé de développement

03 83 56 94 63 - 07 49 60 53 57

f.rouillon@peche-54.fr

SDDL

Site Internet - Newsletter

Hugues WOLFF, dans le cadre d'un stage universitaire de six mois, a réalisé les études préliminaires a des projets de réhabilitation de reculée sur le Madon et la Moselle.

Andréo SCHNEBELIN également dans le cadre de son cursus, a établi un inventaire et une priorisation des annexes hydrauliques sur la Vezouze.

Enfin, Thimothé RIEUL a effectué un stage de deux semaines au sein de la Fédération.

• La crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire a imposé une adaptation des conditions de travail pour l'équipe fédérale, notamment en télétravaillant, dans la mesure du possible.

Concernant le pôle Milieux, la première période de confinement a permis de rédiger la partie administrative des différents projets en cours. La garderie a vu son activité arrêtée pendant ce confinement de printemps. Les sorties terrain ont pu être effectuées dès le mois de mai. Par la suite, les dérogations de sortie ont fait que le travail n'a pas été impacté et l'ensemble des projets a pu être mené à bien. Les stagiaires ont pu réaliser l'ensemble du travail demandé malgré ces conditions particulières.

Pour le pôle Développement, un travail de communication important et quotidien a été nécessaire de par les nombreuses sollicitations de la part des pêcheurs. À titre d'exemple, la période de confinement de printemps a induit plus de 4 000 sollicitations via le seul réseau social Facebook. Le travail des salariés sur la communication n'a jamais été aussi conséquent.

Dans ce contexte, si certaines actions n'ont pu être réalisées, notamment les interventions dans le cadre scolaire, celles-ci ont été compensées par d'autres. Les grands événements que sont la Journée Nationale de la Pêche et la rencontre annuelle des Ateliers Pêche Nature n'ont pas pu avoir lieu et ont permis un investissement plus important dans un plan de communication exceptionnel.

Un temps important a également été consacré aux échanges avec les instances administratives pour traiter des conditions d'exercice de la pêche lors des différentes périodes de confinement et de couvre-feu afin que le loisir pêche et l'accès à la nature reste possible dans les meilleures conditions.

Tout a été mis en œuvre pour que ce travail supplémentaire ne se fasse pas au détriment des autres missions.

3. Moyens financiers

Les moyens financiers d'une Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique dépendent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues tandis que les subventions sont inhérentes aux projets et aux partenariats développés au cours de l'année.

En 2020, les cotisations fédérales et AAPPMA sont restées, une nouvelle fois constantes, tandis que la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques augmentait de 2 €, tout comme la cotisation interfédérale.

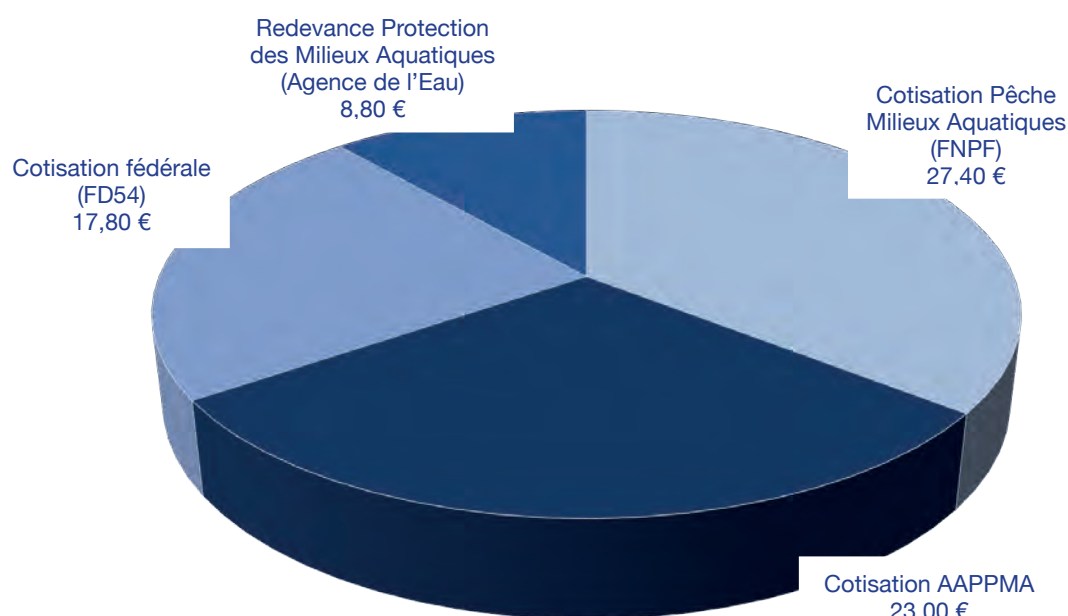


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 77 €

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

• Charges et produits 2019

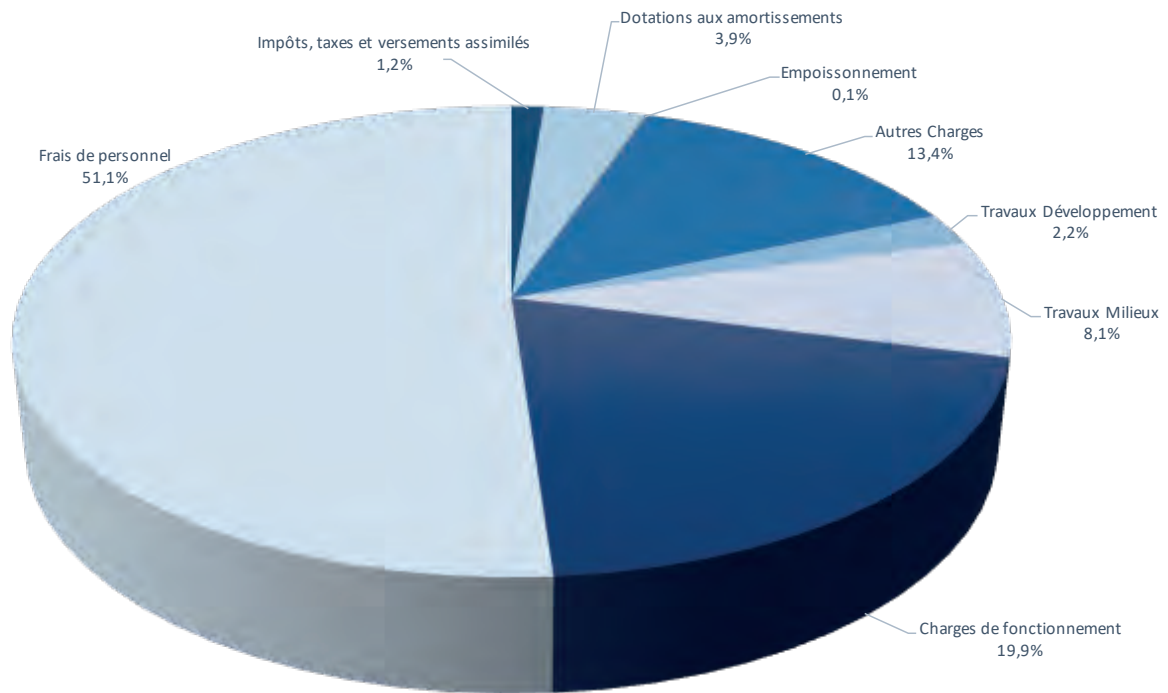


Figure 2 : répartition des charges 2020

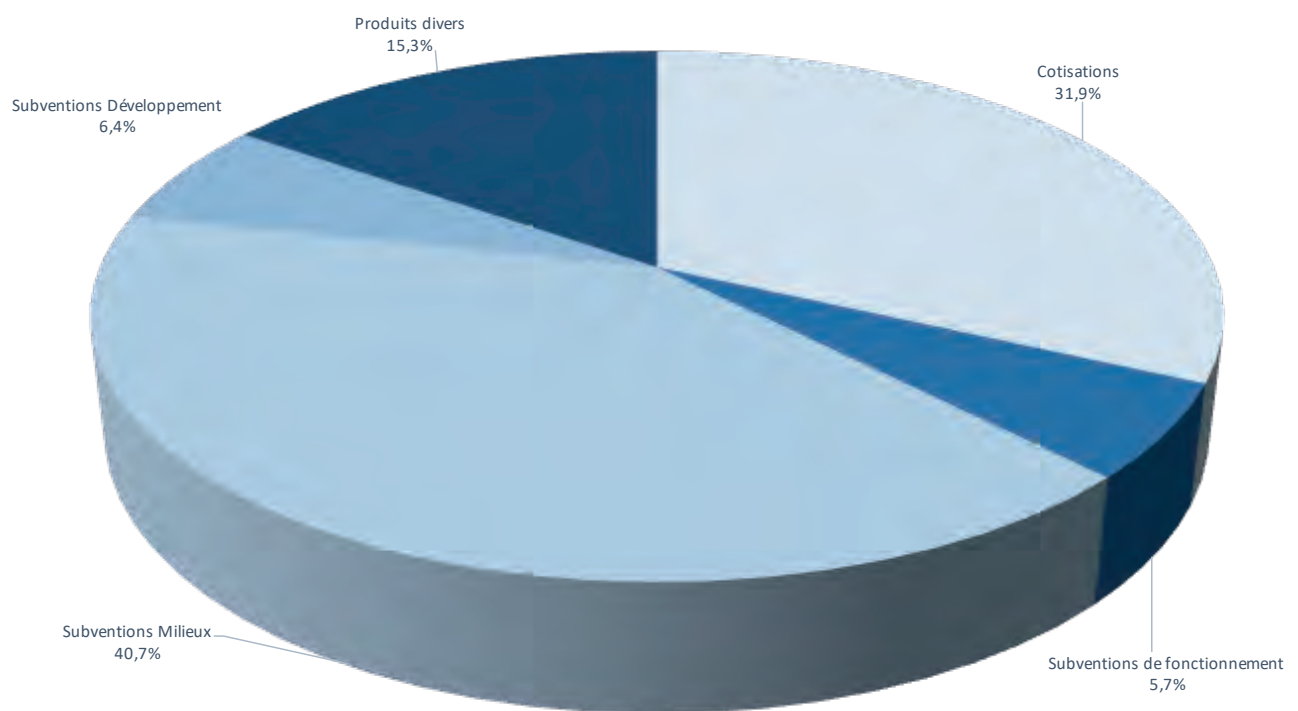


Figure 3 : répartition des produits 2020

4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.



LE BARBEAU DE BACCARAT

Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS

Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIER

Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeville@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUÉ
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT

Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAI

Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Yannick PFISTER
9 rue des Pivoines
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
06 80 99 21 73

LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

LA TRUITE LONGUYONNAISE

Président : Marc SIMARD
6 rue Haut Boschet
54 920 MORFONTAINE
03 82 26 13 77 (dom.)

LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Christian PREVOST
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
06 72 48 64 95
lunevilloisecarache@gmail.com

LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
06 52 30 51 54
pecheurs.saintois@peche-54.fr

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES PÀM
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

5. Effectifs

Les effectifs de pêcheurs en 2020 ont connu une légère baisse pour les cartes « personne majeure » et interfédérales. Cette évolution est à mettre en lien direct avec les confinements subis et le contexte sanitaire.

Ainsi, au cours de l'année, une diminution allant jusqu'à près de 50 % des effectifs par rapport à 2019 a été constatée. Au lendemain du premier confinement, ce sont finalement plus de 5 700 pêcheurs qui ont pris une carte de pêche en mai 2020.

Enfin, il semblerait que les confinements aient provoqué un sentiment de retour vers la nature et vers les loisirs de proximité pour les plus jeunes, puisqu'une augmentation des titulaires de cartes « personne mineure » ou « découverte -12 ans » est enregistrée.

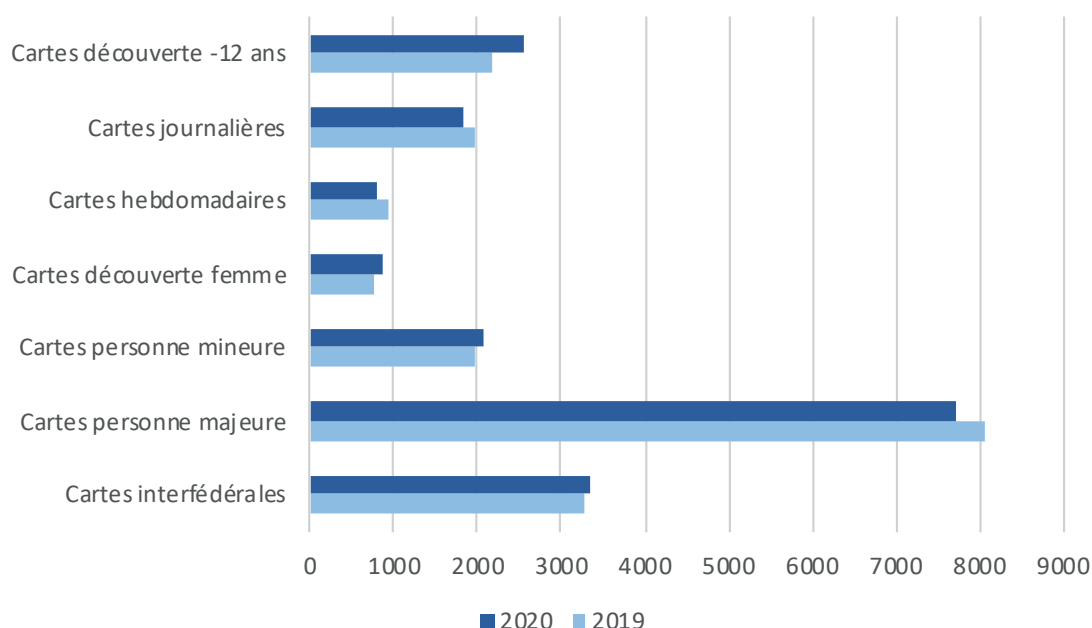


Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2019-2020

L'âge moyen du pêcheur de Meurthe-et-Moselle en 2020 est de 39 ans (calcul sur les cartes annuelles).



6. Activités statutaires et bénévolat

En dépit du contexte sanitaire, la Fédération a continué à développer ses projets, à accompagner plus que jamais les pêcheurs du département.

Afin de pérenniser le fonctionnement de la Fédération, l'ensemble des réunions statutaires a donc été organisé.

Ainsi, durant l'année 2020, se sont déroulées :

- 1 assemblée générale ordinaire en date du 5 septembre,
- 4 conseils d'administration : les 17 janvier, 6 mars, 3 juillet et 9 octobre,
- 4 réunions de bureau, en date du 9 janvier, du 12 mars, du 21 mai et du 25 juin.

L'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques de Meurthe-et-Moselle et de la pêche de loisir est estimé à 968 heures, soit 0.6 Emploi Temps Plein.

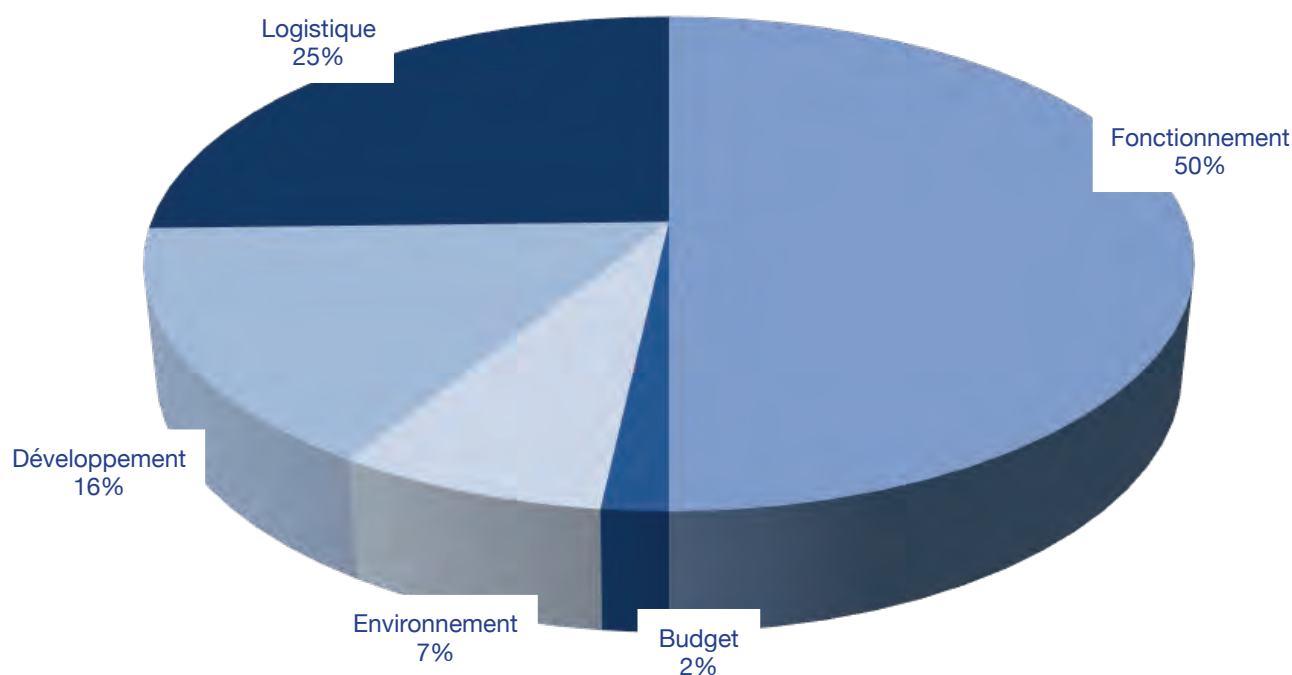


Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle

Le nombre d'heures consacrées au fonctionnement fédéral est proportionnellement plus important que les autres années. Le temps dévolu au fonctionnement reste sensiblement identique à l'an passé, mais les autres missions de représentation ont sensiblement été impactées par les confinements subis.

Enfin, la pêche de l'étang de Brin-sur-Seille, qui n'avait pu être réalisée deux ans de suite du fait des conditions hydrauliques a, enfin, pu être menée à bien l'automne dernier.

PÔLE MILIEUX



1. Actualisation du PDPG

En 2018 la fédération a entrepris d'actualiser son Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles, la première version datant de 2001.

Le PDPG est aujourd'hui finalisé et validé par les membres du comité de pilotage dédié et par le conseil d'administration de la fédération. Ce plan de gestion permet concrètement d'apporter des connaissances et des solutions à tous les gestionnaires des milieux aquatiques en dressant un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons. Les facteurs limitants les peuplements piscicoles sont identifiés et des actions à mettre en œuvre sont ensuite proposées. En effet, c'est en agissant sur les milieux que l'on donne aux poissons tout ce dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle (à savoir, des ressources alimentaires, des habitats et des milieux divers et variés et une eau de bonne qualité). Agir sur le milieu c'est donc aussi un moyen de pérenniser le loisir pêche.



Afin d'aboutir à une gestion cohérente qui corresponde à la réalité biologique, le département a été découpé en plusieurs unités, appelées « contextes », en vue de réaliser un diagnostic par secteur.

Dans le département, en termes de linéaire et de surface en eau, il y a une majorité de cours d'eau cyprinicoles. Parmi ceux-ci, 53 % sont classés « très perturbé » tandis que les contextes dégradés (8%) ou conformes (14%) sont moins représentés. La majorité des cours d'eau de Meurthe-et-Moselle présente donc des milieux plus ou moins altérés rendant difficile l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce repère.

- Sur 91% des contextes, des perturbations liées aux curages, recalibrages et rectifications des cours d'eau sont recensées,
- 63% des contextes sont impactés par les obstacles hydrauliques,
- 74 % des contextes sont perturbés par la présence de nombreux plans d'eau, cette problématique est d'autant plus marquée sur les contextes salmonicoles et les têtes de bassin,
- 71% des contextes présentent des perturbations liées à diverses pratiques agricoles (culture et élevage),
- 77% des contextes sont impactés par la présence d'espèces faunistiques ou floristiques envahissantes.

Les principaux facteurs identifiés et les actions préconisées sont présentés et détaillés dans le PDPG de Meurthe-et-Moselle (disponible sur le site de la fédération).

Au terme de ce travail, 23 réunions avec des AAPPMA ont été effectuées, les techniciens rivières des intercommunalités du département ont été consultés, des prospections terrains ont été effectuées sur chaque contexte. Ce sont également les données de 82 stations de relevés chimiques, d'inventaires Invertébrés, diatomées et macrophytes, 123 stations d'inventaires piscicoles et 664 prospections écrevisses avec plus de 280 cours d'eau prospectés qui ont servi au diagnostic.

Ce document vient en complément des divers documents de planifications tels que les SDAGE, les schémas régionaux, les SAGE et les contrats de rivières mais il vient également en appuie aux multiples constats concernant les dégradations des milieux aquatiques et doit amorcer une prise de conscience concernant les diverses perturbations qui touchent nos cours d'eau.

La fédération envisage désormais la mise en œuvre de Projets Associatifs, déclinaison et combinaison du PDPG et du SDDL (voir page 30) à l'échelle des lots gérés par chaque AAPPMA du département. Il s'agirait de plans de gestion sur 5 ans établissant le programme d'actions de chaque AAPPMA pour la gestion de la ressource piscicole, l'organisation et le développement du loisir pêche, la protection et restauration du milieu aquatique.

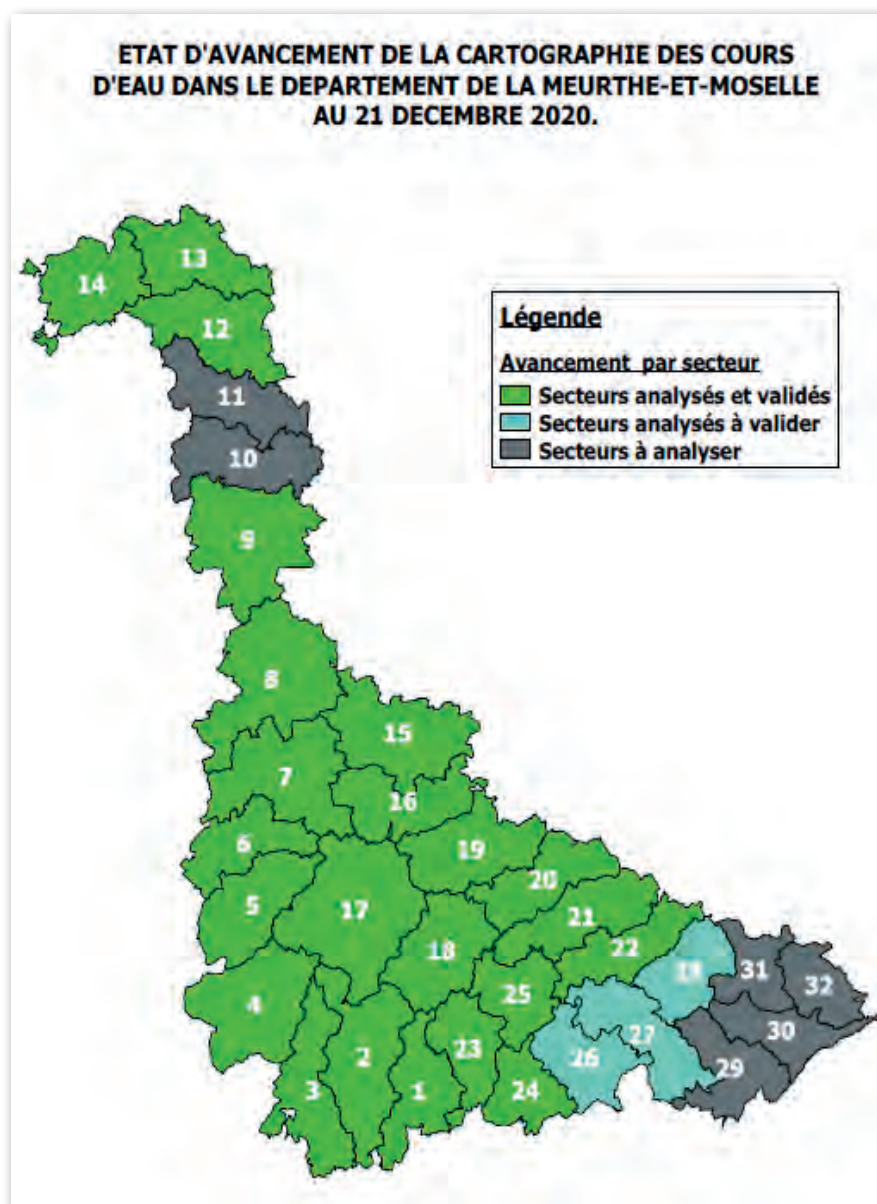
2. Environnement

• Cartographie des cours d'eau

L'inventaire des cours d'eau du département devait initialement se terminer en 2020, et ainsi achever les quatre années de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la démarche. La crise sanitaire a bousculé le planning et seuls quatre secteurs ont pu être traités en 2020. A ce jour, plus de 80 % du territoire a été couvert et les six derniers secteurs devraient être achevés en 2021.

Ce travail de longue haleine mêlant prospections de terrain et réunions de concertation permettra d'aboutir à une cartographie exhaustive des cours d'eau du département. Tous les acteurs sont amenés à donner leur avis sur les écoulements ciblés en s'appuyant sur une liste de critères définissant un cours d'eau. Ainsi la carte qui en découle est acceptée par le monde agricole, les collectivités et les associations locales.

Cette cartographie est évolutive pour correspondre au mieux à la réalité du terrain, vous pouvez la consulter [sur le site de la préfecture du département](#).

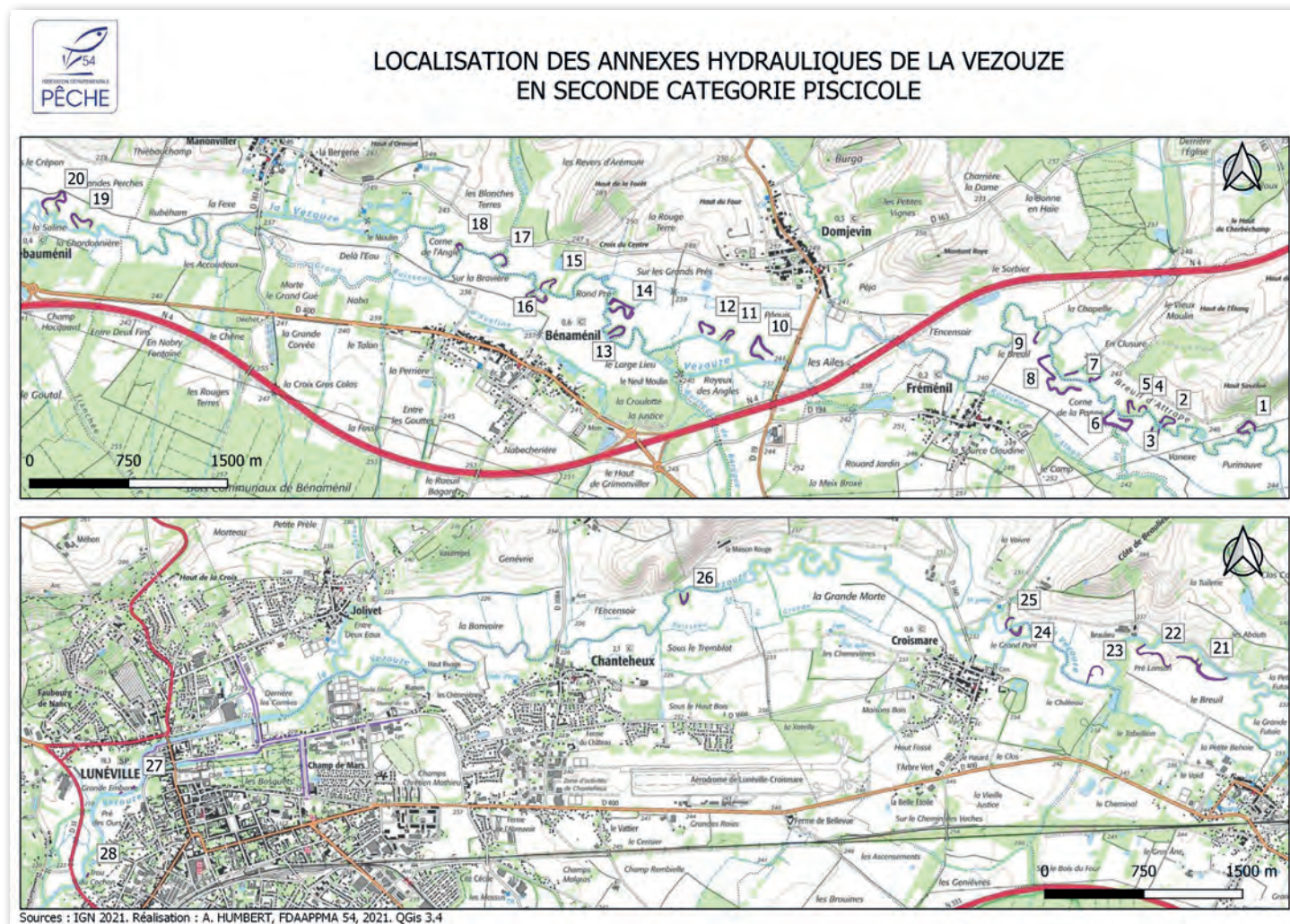


• Inventaire et diagnostic des annexes hydrauliques de la Vezouze

Andreo SCHNEBELIN a réalisé un stage de six mois au cours duquel il a effectué l'inventaire des annexes hydrauliques de la Vezouze. Durant cette étude, 28 sites ont été répertoriés sur son linéaire en seconde catégorie piscicole (de Saint Martin à la confluence avec la Meurthe).

Les données récoltées sur chaque site, hydrologie, morphologie, inventaires faunistiques et floristiques, altimétrie, ont permis d'évaluer leur fonctionnalité pour la reproduction du brochet et de définir un programme d'intervention sur plusieurs années.

Au moins six annexes hydrauliques seront restaurées en faveur du brochet, lui permettant ainsi de trouver des zones de reproduction fonctionnelles sur l'ensemble du linéaire de la Vezouze.



• Étude de la restauration d'une annexe hydrauliques sur la Moselle et deux annexes hydrauliques sur le Madon

Dans le cadre du projet interdépartemental sur les annexes hydrauliques de la Moselle et du programme pluriannuel de restauration des annexes du Madon, Hugues WOLFF, étudiant en master 2 à Metz a réalisé les diagnostics et établi des scénarios de restauration de trois sites (à Gondreville pour la Moselle et à Ceintrey et Bainville-sur-Madon pour le Madon).

Des études hydrauliques, altimétriques, faunistiques et floristiques ont été réalisées, aboutissant à l'élaboration de projets de restauration répondant aux exigences du brochet. Les démarches administratives sont maintenant en cours et ces sites feront l'objet de travaux prochainement.

• Étude pour l'aménagement d'abreuvoirs sur la Crusnes

En 2020, l'AAPPMA la Truite Longuyonnaise souhaitait créer deux descentes aménagées pour que les vaches puissent boire dans la Crusnes sans piétiner et éroder les berges.

Après sollicitation des entreprises et des partenaires financiers, il s'est avéré que le projet ne remplissait pas les différents critères de subvention requis.

L'AAPPMA ne pouvant néanmoins pas prendre à sa charge la totalité de la somme, elle n'a pas souhaité réaliser les travaux en l'état. D'un commun accord, il a été décidé de relever l'ambition de ce projet et de trouver de nouvelles zones à aménager à proximité. En accord avec les exploitants agricoles et l'AAPPMA, trois nouvelles zones ont ainsi été localisées pour y réaliser des travaux similaires.

Ainsi, cinq zones de berge identifiées comme dégradées par le piétinement bovin seront ainsi aménagées en 2021.



• Suivi après travaux de l'Heymonrupt

10 ans après les travaux de restauration du ruisseau de l'Heymonrupt, affluent de l'Esch, il est temps de faire le bilan ! Une étude s'est déroulée sur 2019 et 2020 pour évaluer les compartiments physiques et biologiques (température, paramètres physico-chimiques, piézométrie, IBG-DCE, I2M2, peuplement piscicole).

L'analyse des résultats démontre les bénéfices de la restauration pour le cours d'eau, visibles notamment sur les populations de macro-invertébrés. Cependant, l'objectif initial des travaux n'est pas atteint. L'Heymonrupt en tant que ruisseau pépinière devait favoriser la reproduction naturelle de la truite. Toutefois, les assecs estivaux de plus en plus sévères ne permettent pas à la truite de se reproduire dans le ruisseau.

L'échec relatif de l'atteinte de l'objectif initial sur le ruisseau de l'Heymonrupt ne doit cependant pas occulter l'amélioration notable des conditions abiotiques du milieu qui profite à une certaine faune. Ce type d'étude est un retour d'expérience non négligeable pour adapter les stratégies de restauration en faveur de la truite, dans un contexte de dérèglements climatiques.



• Pêches scientifiques et de sauvetage

Sur la période de mi-mai à novembre, 29 chantiers de pêche électrique ont été réalisés par le personnel de la Fédération accompagné si nécessaire de bénévoles. Ces pêches poursuivaient différents objectifs :

- Suivis post-travaux (mise en évidence de brochetons sur les frayères restaurées) :

- 2 annexes hydrauliques sur l'Orne
- 5 annexes hydrauliques sur la Moselle
- 1 annexe hydraulique sur le Madon
- le Rupt de Cru sur la Mortagne



Brocheton du Rupt de Cru

Diagnostics initiaux en vue de réaliser des travaux sur le milieu :

- 8 sur les bras morts de la Vezouze



Pêches de sauvetage :

- 3 sur la Chiers
- 2 sur le Canal de la Marne au Rhin
- 1 à l'écluse de Pompey
- 1 sur la rigole de surverse du canal de Vosges à Crévéchamps



*Pêche de sauvetage
sur la Chiers*

Mise en évidence et suivi des populations d'ombre sur la Meurthe et la Mortagne :

- 3 pêches sur la Meurthe
- 2 pêches sur la Mortagne



Ombre commun de la Meurthe

• Prospections écrevisses

La Fédération poursuit son travail de recensement des populations d'écrevisses. L'objectif est d'effectuer un suivi des populations autochtones, de prospecter de nouveaux sites et suivre la colonisation des espèces exotiques. En 2020, salariés, bénévoles, et techniciens rivière ont réalisés 16 nuits de prospection pour un total de 162 stations inventoriées.

Concernant les populations autochtones, deux nouvelles stations d'Écrevisses à pattes grêles ont été découvertes, une nouvelle population d'Écrevisses à pattes blanches et quatre nouvelles stations d'Écrevisses à pattes rouges.

A l'échelle du département, cela nous donne le bilan suivant :

- 7 populations d'Écrevisses à pattes blanches
- 14 populations d'Écrevisses à pattes rouges (2 non confirmées depuis 2013)
- 5 populations d'Écrevisses à pattes grêles (3 non confirmées depuis 2013)

Concernant les populations exogènes, l'écrevisse capturée en 2019 sur la Meurthe a été confirmée comme écrevisse marbrée, nouvelle espèce sur le département. L'Écrevisse de Louisiane, découverte en 2018 dans un plan d'eau, a été observée dans le ruisseau qui le longe et en aval, près de la confluence avec la Meurthe.



Crédit : G. Jimenez

• Restauration d'une annexe hydraulique sur la Moselle à Pont-à-Mousson

La Fédération et les AAPPMA poursuivent leur travail de restauration des annexes hydrauliques de la Moselle, avec les travaux réalisés en 2020 sur le bras mort du Trou Vathier à Pont-à-Mousson.

Le bras initial, d'une quinzaine de mètres, a été agrandi d'environ 100 m et approfondi de manière à toujours conserver une lame d'eau. Des banquettes d'hélophytes ont été implantées en pied de berge pour compenser les pentes, un peu raides par endroit, en raison de la faible largeur du terrain.

Lors des travaux de terrassement, il est apparu que les sédiments étaient constitués uniquement de sable et non de terre. Ce matériau à l'inconvénient d'être peu cohésif et mettait en péril le travail réalisé. En accord avec les partenaires, un géotextile en toile de coco a été posé sur la totalité des bas de berge pour maintenir le sable le temps que la végétation reprenne.

Les travaux s'élèvent à 29 205 €, ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, la FNPF, la FDAAPPMA 54 et l'AAPPMA des Fins Pêcheurs.



• Restauration d'une annexe hydraulique sur le Madon à Haroué

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EPTB Meurthe-Madon, un inventaire des annexes hydrauliques du Madon a été réalisé en 2018.

En 2020, la fédération qui s'est engagée à restaurer un minimum de six sites d'ici 2024 a pu réhabiliter la 2^e annexe dans le cadre de ce programme.

Le site localisé à Haroué n'était pas fonctionnel pour la fraie du brochet. Les travaux visaient à réaliser un traitement de la végétation afin d'éclaircir la zone, terrasser afin de créer un chenal avec des pentes douces, connecté au Madon par l'aval et en eau durant la période de reproduction et à ensemercer et planter des hélophytes afin de favoriser la reprise de la végétation.

Comme sur tous les sites restaurés un suivi sera mis en place afin d'évaluer la fonctionnalité du site.

Les travaux s'élèvent à 17 790 €, ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, la FNPF, la FDAAPPMA 54 et l'AAPPMA des Pêcheurs du Saintois.



• Suivi des populations de Jussie

Suite à la découverte en 2019 d'une station de Jussie par la Fédération sur un affluent de la Moselle, des actions pour tenter d'éradiquer cette population se sont déroulées au cours de l'année 2020. Ainsi, sept sorties dédiées à la prospection et l'arrachage de pieds ont été réalisées par la Fédération et les partenaires engagés dans ce suivi (CEN Lorraine, OFB, VNF, DDT, Conservatoire Botanique).

Ce travail a permis la découverte d'un étang fortement colonisé par l'espèce et d'une station en prairie. L'intervention d'une entreprise a été nécessaire pour réaliser un arrachage manuel minutieux des pieds de Jussie. Au total, plus de 20m³ de végétaux ont été collectés.

En complément des arrachages le long du ruisseau, une clôture a été posée pour que les zones de berges qui ont été traitées ne soient pas piétinées par le bétail qui pourrait ensuite disséminer des fragments de Jussie.

Ce travail doit se poursuivre en 2021, il permettra également d'intervenir sur une nouvelle espèce exotique envahissante (*Aponogeton distachyos*) découverte sur un étang au cours d'une prospection.



• Surveillance des milieux aquatiques

Dans son rôle de surveillance, la Fédération de par sa présence et son écoute des différents acteurs tout au long de l'année réalise une veille quasi permanente. En 2020 elle est intervenue sur plusieurs cas systématiquement signalés à l'OFB :

- quatre pollutions sur la Meurthe, l'Orne et le Madon,
- présence d'un écoulement suspect sur la Chiers,
- prise d'eau illégale pour l'alimentation d'un étang sur la Vezouze,
- rejet illégal d'une station d'épuration sur la Mortagne,
- remblai de deux zones humides sur la Vezouze,
- travaux en zone humide et sur un cours d'eau sur la Chiers.

Un seul dossier est toujours en cours, les autres signalements ont tous fait l'objet de suites afin de préserver ou de remettre en état les milieux aquatiques.

3. Contentieux

• Contrôles

Au total, ce sont 152 sorties dont 44 de nuit, pour arriver à 2 920 personnes contrôlées au 31 décembre 2020, qui ont été réalisées par la Fédération.

Un pourcentage représentatif de ces contrôles a été enregistré grâce à l'application Vigipêche, et permet de voir ainsi la répartition de la présence de la Fédération sur le département.

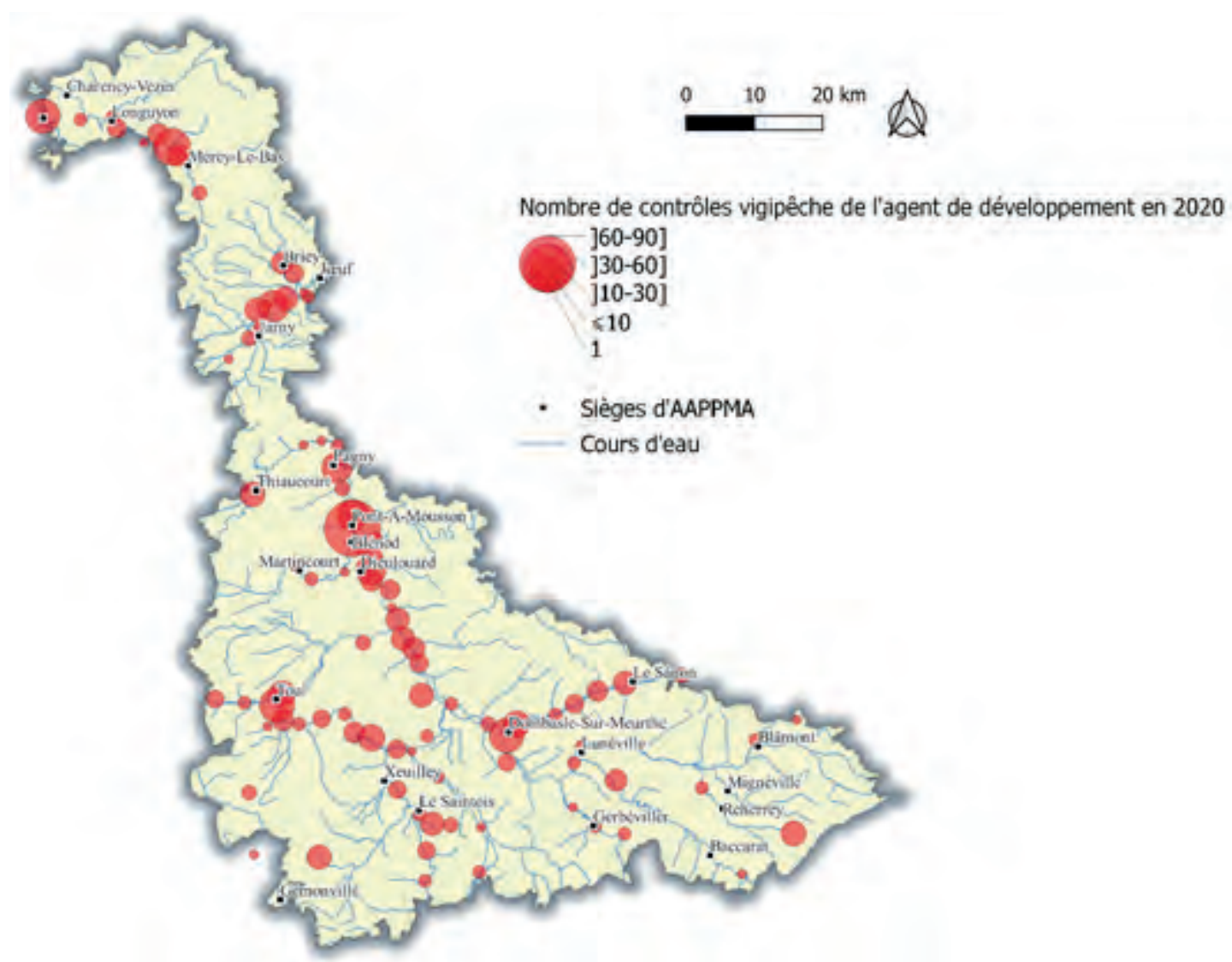


Figure 6 : répartition des contrôles par l'agent de développement de la Fédération

• Procès-verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies par l'ensemble des gardes-pêche particuliers sur le département pour cette année 2020 s'élève à 232 contraventions.

Ce chiffre, en augmentation par rapport à l'année précédente, tend à prouver la présence assez forte et régulière des différents agents de contrôle de l'ensemble du département, mais aussi malheureusement la nécessité de cette présence.

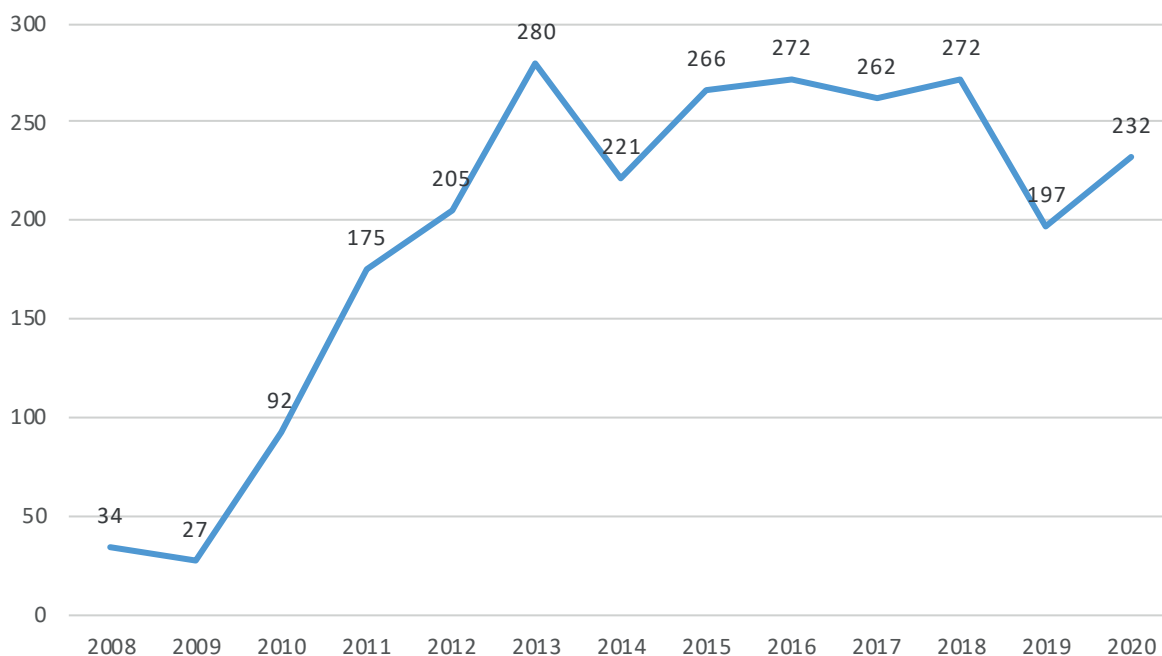


Figure 7 : évolution du nombre de procédures

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le cadre légal, à l'envoi par la Fédération des demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants.

Au total, 63 % de ces demandes civiles ont abouti, ce qui représente une augmentation de 7% par rapport à la saison précédente.

Il est important de préciser que les personnes n'acceptant pas de régler cette partie civile ou amiable sont poursuivies par l'Officier du Ministère Public au niveau pénal.

L'effort de contrôle réalisé sur le département a atteint un niveau et un rythme qu'il convient de maintenir par la mise en place de formations pour les futurs gardes, et de mises à niveau pour ceux déjà en exercice, permettant ainsi à tous d'apporter l'ensemble des informations réglementaires aux pêcheurs.

Cette année aura permis la formation de 15 nouveaux gardes lors de deux formations, en février et septembre.

4. Régulation du Grand cormoran

• Quotas

Les quotas départementaux, fixés grâce aux comptages effectués par les structures associatives de la pêche, ont été diminués, pour la saison 2020 la saison suivante :

- 600 oiseaux pouvant être prélevés pour la protection des piscicultures extensives (tirs effectués sur les étangs des AAPPMA ainsi que sur le domaine public fluvial),
- 30 oiseaux pour la protection des espèces de poissons menacées.

• Tirs

Pour cette campagne 2020, 34 demandes d'autorisation de tir supplémentaires ont été éposées auprès de la Direction Départementale des Territoires, pour 188 tireurs au total.

• Comptages

En 2020, comme les années précédentes, la Fédération s'est engagée dans le comptage du Grand Cormoran sur cinq dortoirs du département (Belleville, Norroy, Pompey, Liverdun, Maron-Chaligny). Des opérations mensuelles ont été effectuées de novembre à mars.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur le département sur les saisons précédentes :

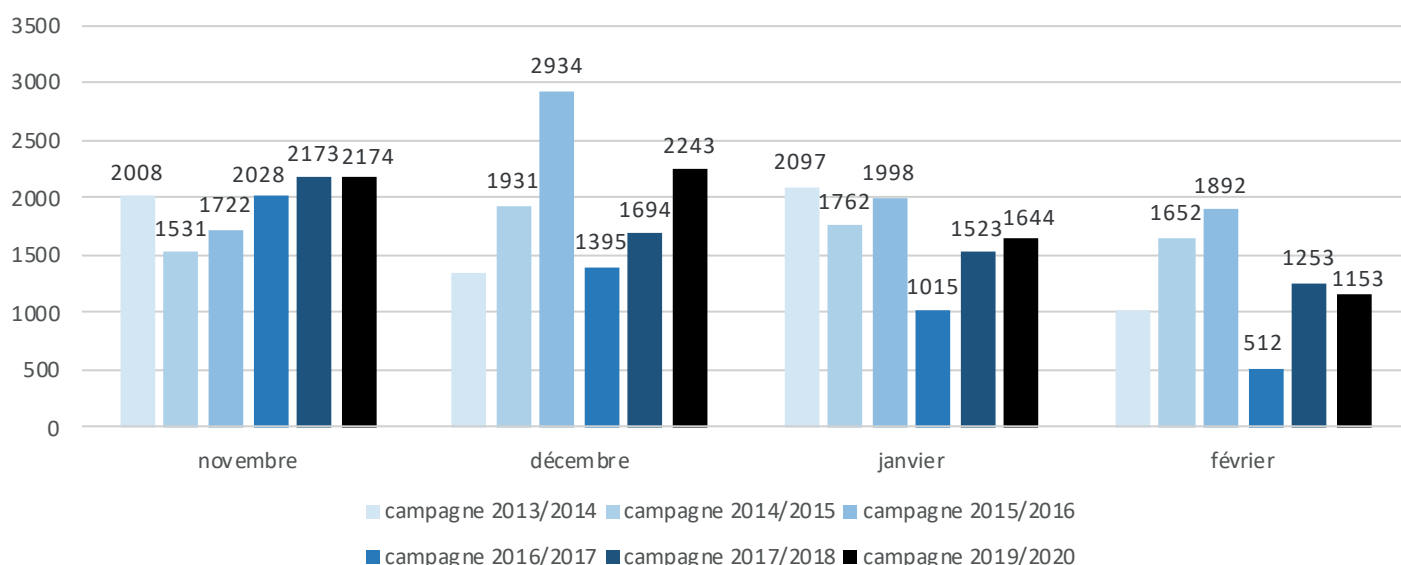


Figure 8 : nombre de cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Le pic du nombre d'hivernants a été atteint au mois de décembre.

Le nombre cumulé d'oiseaux sur la saison de comptages s'établit à 7 214 oiseaux contre 6 643 oiseaux la saison précédente.

Si les données présentées ci-dessus démontrent une présence plus importante des cormorans cette année, l'effort de comptage est aussi à intégrer dans l'interprétation de ces chiffres.

En effet, la mobilisation des structures associatives de la pêche, dans leur participation aux comptages a été supérieure à l'année passée, permettant ainsi des comptages réguliers et soutenus tout au long de la saison. En tout, ce sont quinze dortoirs qui ont été comptés régulièrement, dont cinq par la fédération.

PÔLE DÉVELOPPEMENT



1. Mise à jour du SDDL

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a rédigé un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) en 2013, afin de se doter d'un outil politique, prospectif, promotionnel et opérationnel qui a permis d'établir, d'une part, un diagnostic du loisir pêche dans le département et d'autre part, de proposer des orientations et des actions stratégiques pour son développement, en respectant la trame proposée dans le schéma national édité par la FNPF en 2010.

Ce document étant arrivé à son terme, la Fédération s'engage dans la rédaction d'un nouveau programme d'actions sur cinq ans, de 2020 à 2024.

Les objectifs restent identiques et une précision relative à l'enjeu de fidélisation des nouveaux publics été ajoutée :

- Satisfaire les pêcheurs existants
- Attirer de nouveaux publics à la pêche et les fidéliser
- Moderniser la pêche associative.

L'état des lieux s'attache à présenter un bilan des actions menées depuis cinq ans sur le département, avec certains indicateurs (évolution de la vente des cartes de pêche et habitudes de consommation, bilan du précédent SDDL, enquête pêcheur).

La seconde partie propose une analyse de ces données en les combinant aux attentes des AAPPMA, pour les traduire en objectifs spécifiques. Ces-derniers permettent alors de définir des actions à deux échelles :

- les actions à portée départementales portées par la Fédération
- les actions à portée locale portées par les AAPPMA avec l'aide de la Fédération. Ces dernières sont intégrées au projet associatif de chaque AAPPMA. Le projet associatif est le fil de conduite de l'AAPPMA relatif à ses missions de développement de la pêche de loisir à travers des actions définies dans le SDDL, et de protection des milieux aquatiques à travers celles définies dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), finalisé en Meurthe-et-Moselle en 2020.

La Fédération souhaite donc, grâce au SDDL, définir une politique départementale ambitieuse de développement du loisir pêche, pour faire de cette activité un loisir incontournable en Meurthe-et-Moselle.

La plupart des AAPPMA ont été rencontrées lors de réunions pour discuter des problématiques rencontrées sur leurs territoires et échanger sur les actions à mettre en œuvre pour développer la pêche de loisir.

Deux enjeux fondamentaux ont été dégagés :

- le recrutement de bénévoles au sein des AAPPMA pour mener à bien les missions
- la fidélisation des pêcheurs

La nouvelle version du SDDL et les premiers Projets Associatifs sortiront en 2021 (voir page 15).

2. Communication

• Guide 2020

Le guide a été imprimé à 16 500 exemplaires papiers et distribué à tous les dépositaires par les AAPPMA du département.

Un exemplaire a été envoyé en début d'année à 138 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations et collectivités territoriales.

La version numérique a été consultée 9 998 fois, contre 8 652 en 2019.

• Compte rendu d'activité

La Fédération met à disposition de tous un compte rendu d'activité de l'année écoulée, qui se veut exhaustif et accessible via le site Internet (rubrique « Documents - Éditions papier »). L'ensemble des actions menées durant l'année, que ce soit en termes de développement du loisir ou de restauration des milieux, y est détaillé.



• Articles de presse

Plusieurs articles sont parus pour annoncer l'ouverture de la pêche de la truite le 14 mars. Malheureusement, les fortes crues n'ont pas permis à la plupart des AAPPMA d'effectuer leurs empoissonnements qui ont été reportés puis annulés suite au confinement intervenu du 16 mars au 11 mai.

Les différentes conditions de confinement, couvre-feu ou de règles de distanciation, qui se sont succédées tout au long de l'année, ont induit des articles de presse et des relations avec les instances décisionnaires permanents afin de clarifier au mieux les possibilités de pratiquer la pêche de loisir.

Par ailleurs, des articles de presse sont parus dans l'année 2020 pour présenter le travail classique des AAPPMA ou des actualités fédérales, à la fois dans la presse locale et dans le magazine spécialisé « La Pêche et les Poissons ».

• Aide aux AAPPMA

La Fédération aide les AAPPMA qui en formulent la demande dans leur communication (plaquettes, affiches, flyers, contacts presse...).

Des formations on à l'utilisation de l'outil « flash-info » de l'interface d'administration du site cartedepeche.fr ont également été délivrées, de manière à améliorer la communication vers les pêcheurs à travers l'envoi de mailings.

Deux formations à la création de pages Facebook ont également été délivrées, à l'AAPPMA de Favières et à l'AAPPMA de Lunéville.

La Fédération a réalisé un « Guide du bénévole en AAPPMA ». Ce document est une aide à l'investissement bénévole et à la compréhension du monde de la pêche associative en France.



• Chroniques radio

La Fédération est partenaire de la radio associative Fajet et anime une chronique mensuelle intitulée « Au fil de l'eau ». Chaque chronique propose un sujet spécifique, lié à la pêche, à la réglementation, à une espèce de poisson ou à des actions menées par les structures associatives et présente les actualités de la Fédération et des AAPPMA.

Les chroniques diffusées en 2020 sont les suivantes :

- Janvier : le silure
- Février : la pêche au feeder
- Mars : l'ouverture de la truite
- Juin : le lac de Pierre-Percée
- Juillet et Août : cinq coins de pêche pour pêcher en famille
- Octobre : le brochet
- Décembre : Annonce de la vente des cartes de pêche 2021

Une interview sur France Bleu Sud Lorraine a été aussi effectuée pour l'ouverture de la pêche de la truite, début mars.

• Communication vers le grand public

Suite notamment à l'annulation de la Journée Nationale de la Pêche et de la rencontre départementale des Ateliers Pêche et Nature, la Fédération a défini un plan de communication pour l'été 2020, dans l'objectif de promouvoir la pratique de la pêche auprès du grand public.

Ainsi, différents supports et médias ont été mobilisés :

- un spot publicitaire audio a été conçu et diffusé sur la radio France Bleu Sud Lorraine, en partenariat avec la Fédération de pêche des Vosges. La publicité est passée 38 fois aux heures de grande écoute pendant 11 jours entre le 17 et le 28 juillet. L'audience estimée de cette publicité se monte à 546 000 auditeurs,

- 150 000 bannières animées cliquables ont été conçues et diffusées sur le site meteofrance.fr entre le 9 et le 29 juillet. Elles ont permis de générer 693 clics vers l'url de redirection qui était la page "Coin du débutant" du site Internet fédéral,

- le film promotionnel a été diffusé pendant 40 jours en « contenu sponsorisé » sur Facebook et Instagram. Environ 40 000 passages ont été publiés et ont permis de générer 275 clics vers le site www.cartedepeche.fr.

• Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération arbore 5807 mentions “j’aime” soit 733 abonnés supplémentaires (+2 par jour).

267 actualités ont été postées ou partagées par la Fédération sur sa page (+60% par rapport à 2019).

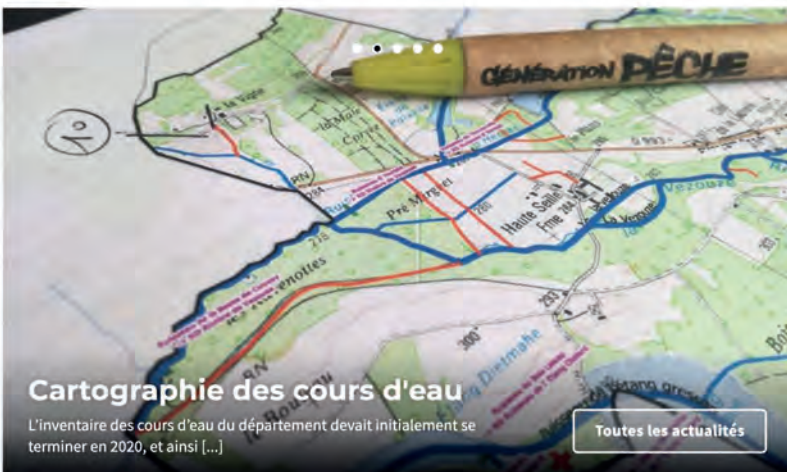
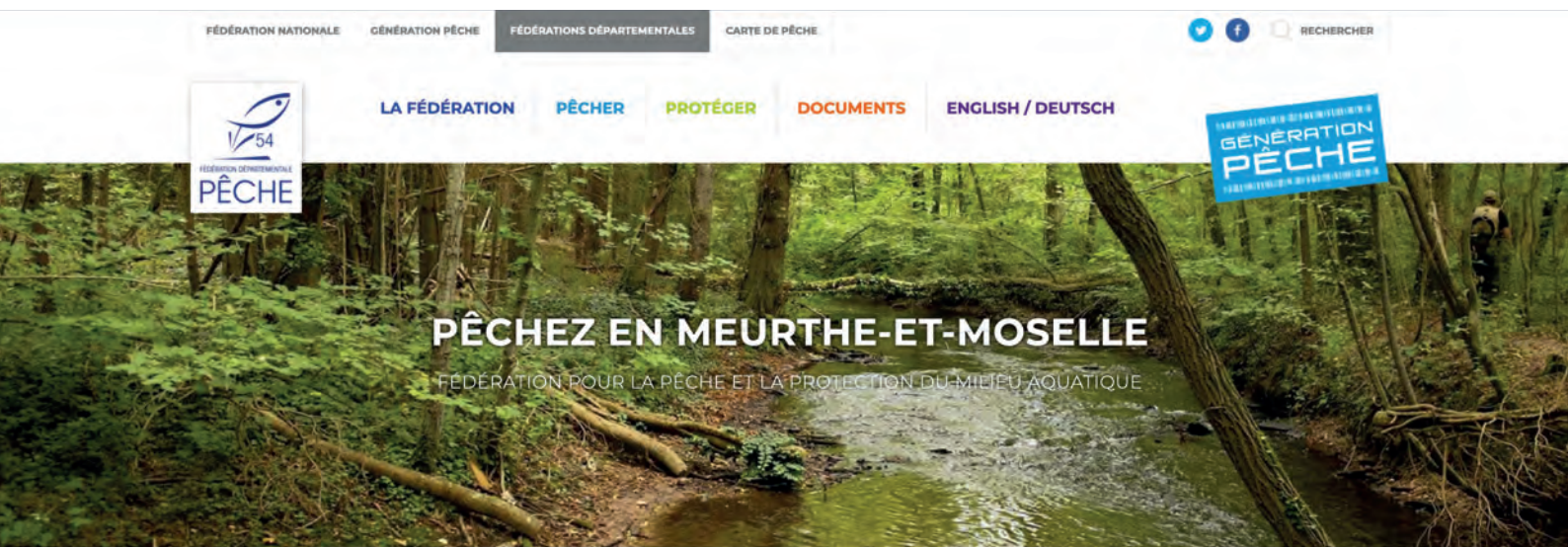
Ces publications ont engendré près de 100 000 interactions (commentaires, clics, partages...).

La Fédération s’attache à répondre à l’intégralité des sollicitations et messages qu’elle reçoit. La note moyenne donnée à la page Facebook de la Fédération par les abonnés est de 5/5.

• Site Internet www.peche-54.fr

Le site Internet de la Fédération a été consulté par 27 100 utilisateurs (+7 400 par rapport à 2019, soit +38%) qui ont vu un ensemble de 162 000 pages (+ 40 000 pages par rapport à 2019 soit + 33%).

La Fédération a posté 35 actualités en 2020 (chiffre identique à 2019). Les photographies constituant le bandeau supérieur sont également mises à jour régulièrement pour apporter du renouveau visuel. La Fédération s’attache à proposer aux visiteurs un site dynamique et interactif avec des informations à jour.



Fédération de Meurthe et Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le majestueux lac de Pierre-Percée, des petits ruisseaux à truite nichés dans des vallées bucoliques, des moyennes ou grandes rivières riches en carnassiers et en carpes, de nombreux plans d'eau accessibles et poissonneux...

La richesse et la diversité des parcours de pêche gérés par la Fédération et les AAPPMA de Meurthe-et-Moselle satisferont tous les pêcheurs, experts comme débutants.

• Newsletter et mailing

La Fédération continue son effort de communication vers les AAPPMA, les pêcheurs et les partenaires avec l'envoi de quatre newsletters InfoPêche 54 en mars, juillet, septembre et décembre (n° 19 à 22).

Ces documents présentent les principaux travaux effectués par la Fédération, les AAPPMA et les actualités relatives au développement de la pêche de loisir et à la protection du milieu aquatique.

InfoPêche 54



LA LETTRE D'INFORMATION RÉGULIÈRE DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Parallèlement à ces lettres d'information, la Fédération a communiqué aux pêcheurs des informations concernant la pratique de la pêche dans le cadre de la crise sanitaire, ainsi que sur le report des élections au sein des AAPPMA. Ce sont donc sept opérations de mailing qui ont été effectuées :

- 18 mars 2020 : information Coronavirus - Covid-19 et pêche de loisir
- 20 avril 2020 : newsletter spéciale confinement
- 8 mai 2020 : reprise de la pêche à partir du 11 mai
- 1^{er} juin 2020 : accessibilité de l'ensemble des parcours de pêche à partir du 2 juin
- 6 octobre 2020 : report des élections dans les AAPPMA
- 2 novembre 2020 : informations sur la pratique de la pêche pendant le confinement
- 25 novembre 2020 : la pêche redevient possible à partir du 28 novembre !

3. Halieutisme

L'aménagement et la mise en valeur des parcours, une réglementation en constante évolution, la gestion des cartes de pêche et la réciprocité, autant de sujets qui sont au centre des actions sur cette thématique.

- **Travaux sur l'accessibilité des postes de pêche à Liverdun**

Dans le cadre du processus de labellisation du parcours «Famille» à Liverdun, la commune a aménagé plusieurs postes de pêche sur la Moselle, en partenariat avec la Fédération et l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulais.

Des marches permettent désormais d'accéder à la rivière sur plusieurs zones aplanies et renforcées pour assurer une pratique sereine aux familles qui pêcheront ce secteur.



• Aire de pêche partagée de l'étang Muller

Une aire de pêche aménagée a été réalisée sur le grand étang fédéral Muller. Cette zone de pêche se veut adaptée aux personnes à mobilité réduite, tout en restant accessible à l'ensemble des pêcheurs.

Cet aménagement est le fruit d'une volonté conjointe de la Fédération et de l'AAPPMA « La Gaule Mussipontine », copropriétaires de ce plan d'eau.

D'une longueur de 25 mètres, l'aire de pêche bénéficiera d'une accessibilité optimale puisque les véhicules pourront se garer à proximité immédiate.



• Parcours labellisé

La Fédération, en partenariat avec l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulinois et la commune de Liverdun, s'est engagée dans le processus de labellisation « Station Pêche ».

Le site de pêche est aménagé au cœur d'une vaste zone de loisirs équipée de terrains sportifs, aires de jeux, aires de détente et de pique-nique pour passer une agréable journée au bord de l'eau.

Un travail sur l'accessibilité de postes de pêche pour les familles a été effectué et les panneaux présents sur le site ont été renouvelés. Ainsi, le label national « Parcours famille » a pu être attribué au site.

L'inauguration officielle de ces deux labels a eu lieu sur le site le samedi 11 juillet en présence des représentants de chaque partenaire du projet : commune de Liverdun, Stations Vertes, Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Camping des Boucles de la Moselle, Association Régionale du Grand Est.

Des initiations gratuites à la pêche en famille ont également été proposées durant l'été.



• Salon Multipêche de Strasbourg

La Fédération était présente les 22 et 23 février au salon Multipêche de Strasbourg sur le stand de l'Union Réciprocitaire du Nord-Est, afin de renseigner les pêcheurs du Grand Est et d'ailleurs sur la réciprocité et les spécificités de pêche du département.



• Concours float-tube à Pont-à-Mousson

Dans le respect des contraintes sanitaire du moment, la Fédération a souhaité maintenir cet évènement. Le succès des inscriptions et de la journée sont autant de points de satisfaction quant à cette décision. Bravo aux participants et merci aux bénévoles présents ce jour-là.



• Dossiers réglementaires

Différents dossiers sont présentés tous les ans à la Direction Départementale des Territoires afin de faire évoluer la réglementation de la pêche en Meurthe-et-Moselle selon les demandes des AAPPMA ou de la Fédération.

En 2020 et pour une application en 2021, la Fédération a souhaité diminuer le quota de capture des Truites fario à 3 par jour et par pêcheur (le quota global de salmonidés restant à 6).

• Pêche de l'étang de Brin

Réalisée habituellement tous les ans, cette pêche n'avait pu se faire suite aux périodes de sécheresses. Ainsi, fin 2020, la Fédération a pu procéder à la vidange totale de ce plan d'eau avant sa mise en assec pour entretien.

Ce sont plus de 5 tonnes de poisson fourrage, carpes, perches, tanches et brochets qui ont rejoint les lots fédéraux.



4. Animations

La crise sanitaire Fédération a empêché la réalisation d'un certain nombre d'interventions, notamment celles en milieu scolaire ou la tenue d'évènements comme la Journée Nationale de la Pêche ou la rencontre annuelle des Ateliers Pêche Nature. Cela a mené à la réalisation d'actions compensatoires diverses. Les initiations pêche de la période estivale ont pu se dérouler normalement.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques. La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge les animations de découverte des milieux aquatiques pour des scolaires sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulle.

Ces animations n'ont pas pu être réalisées en raison de la crise sanitaire.

Face à cette situation inédite, les différentes structures engagées dans ce programme d'animations sur les ENS ont mutualisé leurs compétences pour réaliser 70 fiches pédagogiques sur la biodiversité des milieux naturels du département, formant le « Calendrier Sauvage ».



• Animation à destination du grand public sur le Vallon de Bellefontaine

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a été mise en place le dimanche 28 juin. Cette animation a été l'occasion pour petits et grands de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente, à proximité de leur lieu de vie.

• Conférence à la Maison de la Forêt

La Maison de la Forêt propose animations, rencontres et événements culturels au coeur du piémont vosgien. Le 19 juillet 2020, la Fédération a présenté une conférence sur la thématique des milieux aquatiques du piémont, complétée par une présentation avec la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, suivies d'échanges constructifs et intéressants avec l'ensemble des personnes présentes.



• Initiation pêche en Famille à Liverdun

Dans le cadre de la labellisation du parcours, présentée précédemment, des animations à destination des familles sont mises en place par l'AAPPMA, appuyée par la Fédération.



• Stages pêche à Nancy

Dans le cadre des stages sportifs mis en place par la Ville de Nancy, la Fédération encadre des groupes de jeunes nancéiens en période estivale.

Un groupe de six est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.

D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants.

Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

Trois semaines de stage ont eu lieu en 2020.



• Initiations pêche mouche et toc sur la Chiers et la Moselle

Dans le cadre du programme d'initiations pêche proposé par la Fédération, c'est l'occasion de s'essayer à ces techniques spécifiques. Les poissons étaient au rendez-vous, de quoi passer un bon moment au bord de l'eau !



• Initiation pêche en Famille à Favières et à Blâmont

Dans ce même programme, deux séances de pêche au coup pour des familles se sont déroulées sur les plan d'eau de Favières et Blâmont.



• Initiation pêche aux leurres à Toul et Nancy

Deux séances d'initiation à la pêche aux leurres ont eu lieu en fin d'après-midi, à Toul et Nancy.



• Initiation pêche pour les Francas de Domgermain

Deux groupes de jeunes ont pu s'essayer à la pêche aux étangs de Chaudeney dans le cadre de cette initiation, le 15 juillet.





Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim

54 000 NANCY

Tél : 03 83 56 27 44

Mél : federation@peche-54.fr

www.peche-54.fr

Réalisation : FDAAPPMA 54

Directeur de publication : Michel ROY

**Rédaction : Eric TAVOSO, Valérie MARQUIGNY, Amélie HUMBERT, Elsa HOKONIQUE,
Morgan FOLMER, François ROUILLON, Nicolas MEYNARD**

Conception graphique : Nicolas MEYNARD

Crédits photographiques : L. MADELON - FNPF et FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires.

Imprimé par nos soins en mars 2021

